



**Mairie de Leudeville**

Leudeville le 19 janvier 2018

**COMPTE RENDU DES DELIBERES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018  
20 H30 En Mairie.**

L'an deux mil dix- huit, le 18 janvier le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Jean Pierre LECOMTE, Maire de la commune.

Présents : M. LECOMTE, Mme FAIX, M. BOUSSELET, Mme CHEVOT, M. PETIT DE LEUDEVILLE, Mme FAFOURNOUX, M.CHARPENTIER, M. LABOUSSET, Mme TARTAR, M. COUADE, M. DUPRE, M. FANICHET

Pouvoirs : M. LESIEUR à M. DUPRE

Absente : Mme ROULLEAU

Secrétaire de séance : M. DUPRE

**RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

1. Au terme d'une délibération en date du 25 février 2015, le conseil municipal de Leudeville a prescrit la révision du plan d'occupation des sols et l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (ci-après PLU) sur le territoire communal.
2. Lors du conseil municipal du 16 mai 2016, un 1<sup>er</sup> débat sur les orientations générales du PADD a eu lieu.
3. Dans le cadre de l'association des personnes publiques associées et consultées à la procédure d'élaboration du PLU, les services de l'État ont fait remarquer que le projet de PADD tel qu'il a été débattu n'était pas compatible avec les possibilités d'extension de l'urbanisation offertes par le SDRIF 2013.
4. Par ailleurs, l'INRA a fait part à la commune de sa volonté d'arrêter ses activités sur le territoire de Leudeville

Dans ces conditions, le conseil municipal de Leudeville est appelé à débattre une nouvelle fois sur les orientations générales de ce projet de PADD, établi dans le cadre de l'élaboration du PLU.

## **DELIBERATION**

### **OBJET : ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME 2ÈME DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1, L.151-5 et L153-12

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 25 février 2015 portant prescription du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 17 mai 2016 prenant acte qu'un premier débat d'orientations sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu.

**CONSIDÉRANT** que le projet doit évoluer :

- pour être compatible avec les possibilités d'extension de l'urbanisation offertes par le SDRIF 2013 au profit d'une réduction de la consommation d'espace agricole et naturel
- compte tenu du retrait de l'INRA du territoire de Leudeville

**CONSIDÉRANT** les éléments exposés dans le nouveau document support au débat d'orientations, de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRÈS** avoir débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

**PREND ACTE** du débat d'orientations sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Pour copie conforme

Fait à Leudeville le 18 janvier 2018

Le Maire Jean Pierre LECOMTE

## **DELIBERATION**

### **Procès-verbal d'installation d'un conseiller municipal suite à une démission**

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 22 septembre 2017, Madame MARCHANDISE Gaëlle l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale à compter de ce jour.

**Conformément** à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Madame La Préfète de L'Essonne en a été informée.

**Conformément** à l'article L 270 du Code électoral le suivant sur la liste est mis en place

**Il convient au Conseil Municipal de prendre en compte l'installation de Madame LEBOUBE Aurélie**

Pour copie conforme au registre des délibérations

**Fait à Leudeville le 18 Janvier 2018**

Le Maire, Jean Pierre Lecomte

